

**DECISION N° 97- 2025****Portant validation de convention de mise à disposition de l'Abbatiale et de la salle capitulaire avec l'Ensemble Zoroastre pour l'organisation d'un concert.**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le projet de convention avec l'Ensemble Zoroastre ;

Considérant le projet d'un concert organisé par l'Ensemble Zoroastre au sein de l'Abbatiale.

Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de l'abbatiale et de la salle capitulaire à titre gracieux ;

DECIDE :

De valider la convention de mise à disposition de l'abbatiale et de la salle capitulaire avec l'Ensemble Zoroastre pour réaliser un concert.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 18/06/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

